

<https://enseignants.se-unsa.org/Canicule-les-personnels-appliquent-les-preconisations-du-ministere-du-mieux-qu>



Enseignants de l'Unsa

Canicule : les personnels appliquent les préconisations du ministère... du mieux qu'ils le peuvent !

- Qualité de vie au travail - Hygiène et sécurité, conditions de travail -
Date de mise en ligne : lundi 24 juin 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Canicule : les personnels appliquent les préconisations du ministère... du mieux qu'ils le peuvent !

Le ministère vient de publier [des recommandations](#) pour prévenir des effets de la canicule. Les chefs d'établissement et directeurs d'école ont été destinataires d'un mail qui relaie ces préconisations et appelle à la plus grande vigilance. Comment faire au mieux pour protéger les élèves et les personnels des coups de chaleur ? Que faire si les recommandations ne peuvent pas être appliquées dans les écoles et établissements ?

Le ministère a pris le temps d'envoyer des consignes aux directeurs d'école et chefs d'établissements. Le SE-Unsa prend acte de cette communication rappelant qu'avoir des élèves parfois très jeunes sous notre responsabilité nécessite un maximum de précautions.

Néanmoins, les personnels se trouvent toujours confrontés aux manques de :

- Matériel adéquat
- Indicateurs précis de température maximum avant l'évacuation
- Communication précise envers les familles

Que disent les textes ?

Il n'existe pas de texte précis sur les températures acceptables ou pas dans les établissements scolaires... Il est néanmoins recommandé de maintenir une température convenable dans les locaux fermés. Le flou de cette formulation invite à user de bon sens pour éviter qu'élèves et personnels soient en danger.

Que faire concrètement ?

Certaines recommandations comme fermer les volets, mettre un thermomètre dans chaque salle, sont très simples...

Même si les enseignants adoptent les bons réflexes, cela est parfois insuffisant pour que les conditions s'améliorent. Du matériel est souvent nécessaire pour faire baisser la température ou ventiler les locaux (climatisation, ventilateurs, points d'eau...) mais ne sont pas toujours mis à disposition.

Les propriétaires des locaux (mairie, collectivité) doivent fournir tout matériel indispensable à la sécurité des élèves et des personnels.

Comment faire bouger les lignes si la collectivité et l'administration ne le fait pas ?

Renseigner le registre santé et sécurité est un bon levier d'action pour faire réagir notre administration.

Le SE-Unsa vous conseille :

- de remplir chaque jour si nécessaire ledit registre et d'y consigner les températures à l'intérieur des classes ainsi que les conséquences qui en découlent (malaise, impossibilité de se concentrer, difficulté à enseigner...);
- de transmettre la fiche du RSST à l'assistant de prévention et en copie à l'élue Unsa Éducation au CHSCT ;
- de contacter, pour les écoles, la commune pour essayer de trouver des moyens pour rendre acceptables les conditions d'accueil.

Le directeur d'école ou chef d'établissement doit alerter le propriétaire des locaux en mettant en copie la DSDEN et le Rectorat.

Canicule : les personnels appliquent les préconisations du ministère... du mieux qu'ils le peuvent !

Le SE-Unsa regrette que les personnels n'aient à nouveau pas été informés directement des précautions à prendre. Il est urgent que notre hiérarchie prenne l'habitude de communiquer directement autant sur les questions de carrière que des conditions de travail !

Protéger les élèves est une nécessité, ne pas oublier les personnels en est une toute aussi importante ! De plus, nous attendons de notre employeur qu'il prenne ses responsabilités en donnant des indicateurs clairs au lieu de renvoyer les personnels à leur bon sens.

L'Éducation nationale doit prendre toutes les mesures nécessaires, y compris celle de demander aux mairies de fermer les écoles si nécessaire.

Plus largement, les épisodes de canicule deviennent de plus en plus fréquents et nécessitent une prise en compte dans l'architecture scolaire. Les rénovations et les constructions qui seront mises en oeuvre dans les prochaines années pour un bâti scolaire, souvent construit dans l'urgence dans les années 60 et 70, doivent mieux intégrer le bien-être des élèves et des personnels.

N'hésitez pas à contacter votre section locale du SE-Unsa si vous rencontrez des difficultés.